

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 15 MAI 2024 à 19H15**



N°048/2024 - Création d'emplois non permanents pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité

Conseillers en exercice : 25 – Présents : 20 – Excusés avec Pouvoir : 5 – Excusé sans Pouvoir : 0
Absents : 0 – Votants : 25

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE 15 mai, le Conseil Municipal de SAINT-DENIS-LÈS-BOURG s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale du 7 mai 2024, sous la présidence de **Monsieur Guillaume FAUVET, Maire**.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames, Messieurs :

BERNARD Jean-Luc, BOUVARD Patrick, BULIARD Sylvie, CHAUDET Lydie, DOUVRE Evelyne, FAUVET Guillaume, FERAUD Valérie, GALIEN Jean-Michel, GRUET Alexis, MARCILLAC Frédéric, MINIER Jean-Philippe, MIRALLES Bruno, MONTEIRO Rita, RONGEAT Stéphane, ROUSSEAU Alain, ROUSSEL Céline, SAUDRAIS Nadia, SCHWINTNER Francis, TRICHOT Patricia, VAUGEOIS Patrick.

ETAIENT EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

Mesdames, Messieurs :

BIRRAUX François (pouvoir donné à Bruno MIRALLES), **BOILEAU Marc** (pouvoir donné à Evelyne DOUVRE), **GONGUET Nathalie** (pouvoir donné à Guillaume FAUVET), **MESSINA Isabelle** (pouvoir donné à Rita MONTEIRO), **VIGNAGA Isabelle** (pouvoir donné à Lydie CHAUDET).

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Monsieur Patrick BOUVARD** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que L. 332-23 2° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois sur une période consécutive de douze mois, renouvellement compris.

La commune procède chaque année au recrutement d'agents contractuels saisonniers. Ces recrutements correspondent aux besoins spécifiques à certains services municipaux et aux remplacements d'agents titulaires pendant les congés pour assurer la continuité du service public durant la période estivale.

Pour ces raisons, il propose à l'assemblée de créer, à compter du 1^{er} juillet 2024 :

- deux emplois non permanents sur le grade d'adjoint du patrimoine à temps non complet (28/35^{ème}) pour assurer les fonctions d'agent de médiathèque, et de l'autoriser à recruter des agents contractuels respectivement pour des durées maximales de trois semaines suite à un accroissement saisonnier d'activité en juillet et août,
- un emploi non permanent à temps complet sur le grade d'adjoint technique pour assurer l'entretien des espaces verts, et de l'autoriser à recruter des agents contractuels pour une durée maximale de deux mois suite à un accroissement saisonnier d'activité en juillet et août 2024.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210103446-20240515-048-2024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/05/2024
Publication : 21/05/2024

Au vu de ces éléments,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE la création des trois emplois non permanents listés ci-dessus, et **AUTORISE** le recrutement d'agents contractuels pour pourvoir ces emplois,

FIXE leur rémunération sur la base de l'indice correspondant au 1^{er} échelon des grades de recrutement (adjoint du patrimoine et adjoint technique),

DIT que la dépense correspondante sera inscrite au budget de la collectivité.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES MEMES JOUR MOIS ET AN QUE CI-DESSUS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE

Le Maire,
Guillaume FAUVET



Le secrétaire
Patrick BOUVARD



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210103446-20240515-048-2024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/05/2024
Publication : 21/05/2024